



## Communiqué de presse – Préavis de grève dans le secteur des assurances

**2,8 milliards de bénéfice, mais les travailleurs sont laissés pour compte**

**28 octobre 2021 - Hier, le 27 octobre, les partenaires sociaux du secteur de l'assurance ont quitté la table sans accord. La cause principale réside dans le refus persistant d'Assuralia (fédération patronale des assureurs belges) de répondre aux nombreuses questions/demandes pertinentes des syndicats.**

De quoi s'agit-il ?

- Octroi d'une prime corona de 500 euros
- Octroi d'une augmentation salariale de 0,4 %
- Des garanties accrues quant à des conditions de travail correctes en cas de télétravail
- Des modalités de formation conformes au cadre légal

Vic Van Kerrebroeck et Philippe Samek (responsables sectoriels ACV Puls/CNE) : « Si l'on considère l'objectif de la prime corona, à savoir récompenser les travailleurs dans les entreprises et des secteurs qui ont obtenu de bons résultats en 2020, nous trouvons inacceptable que les assureurs ne veuillent répondre à ces demandes. Les chiffres de la Banque nationale font apparaître que 2020 a été une année particulièrement rentable pour le secteur (bénéfice net de 2,8 milliards d'euros et donc +25% de bénéfice par rapport à 2019)]. Ceci notamment, grâce à la forte baisse de la charge de sinistre à la suite de la pandémie du covid. Allez ensuite expliquer aux travailleurs qui doivent travailler dans des conditions difficiles qu'ils n'ont pas droit à une part équitable de ces bénéfices. »

Valérie Van Walleggem et Dorine Cordy (responsables sectorielles SETCa-BBTK) : « Le télétravail est là pour rester dans le secteur. Des dispositions à cet égard ont déjà été prises de commun accord dans certaines entreprises. Mais pas partout. Nous voulons des garanties qu'il

---

<sup>[1]</sup> BNB - Financial Stability Report 2021, p. 45. - [https://www.nbb.be/doc/ts/publications/fsr/fsr\\_2021.pdf](https://www.nbb.be/doc/ts/publications/fsr/fsr_2021.pdf)



y aura une véritable concertation sur ce thème. Imposer unilatéralement une policy sans tenir compte des travailleurs n'est vraiment pas acceptable. »

Thibaut Montjardin (responsable sectoriel CGSLB) : « *Il existe depuis 2018 une obligation légale de renforcer les droits à la formation des travailleurs. Nous constatons qu'aujourd'hui encore, 3 ans plus tard, Assuralia refuse toujours de s'y conformer. Il faut que cela cesse.* »

Face à cette situation, les syndicats ont déposé ce jour un préavis de grève générale, en conséquence de quoi des actions pourront être menées dans le secteur à partir du 8 novembre 2021.